Image not found or type unknown

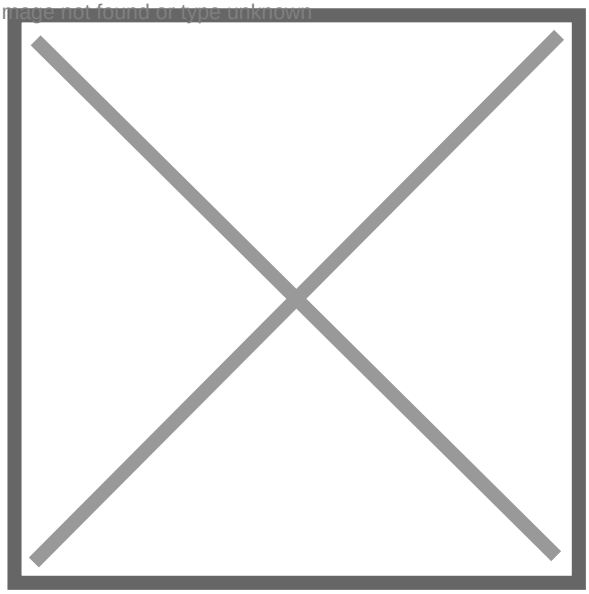

Travail à plein temps sous contrat d'apprentissage

Par **fred**, le **01/06/2012** à **19:20**

Bonjour,

Suite à un redoublement d'une des années d'étude de mon fils. Il est amené a travailler à temps plein dans son entreprise mais il est toujours en contrat d'apprentissage. Et ça n'a l'air de poser ni problème a l'école car comme il ne va plus en cours ils n'ont plus à lui payer les aides pour les apprentis et ni l'entreprise qui profite de lui à plein temps sous le statut et donc avec une paye d'apprenti. Je ne pense pas que tout ça soit légal mais j'avourai que je ne connait pas trop les lois dans ce cas particulier.

Merci pour vos réponses

Par **pat76**, le **01/06/2012** à **19:44**

Bonjour

Juste un conseil direction l'inspection du travail.

Votre fils est majeur?

Si il ne va plus en cours c'est l'employeur qui refuse de l'envoyer ou le centre de formation qui ne l'a pas réinscrit?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés